PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNE DE

BEINHEIM

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLU ARRETE

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
03/11/2016

A BEINHEIM
LE 07/11/2016

LE MAIRE

Bernard HENTSCH

ATIP
Agence Territoriale
d'Ingénierie Publique

Atelier [inSitu]

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		**IA**				
Forêts		**IAa**				
	A7	IAa2	Forêts de protection **Forêt de protection de Beinheim :** superficie de 250 ha 87 a 85 ca	Code Forestier Articles L 411-1 à L 413-1	Décret du 30 juin 1995	Direction Régionale de l'Office National des Forêts Cité Administrative 4, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

(*) Code de l'Urbanisme

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Eaux		**IAc**				
	AS1	IAc3	Protection des eaux potables **<u>Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Roeschwoog et Environs :</u>** - périmètre de protection éloignée du forage d'eau potable n° O1992XOO71 BEINHEIM, situé sur le ban de la commune de SELTZ	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 9 octobre 2006	Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

(*) Code de l'Urbanisme

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		**IIA**				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) **Lignes électriques H.T.B exploitées par RTE :** - ligne 63 kv BEINHEIM-ROESCHWOOG n° C365 - ligne 63 kv BEINHEIM-SELTZ n° C359 - poste de transformation de BEINHEIM	Article 12 et12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de France Energie Est - Groupe d'Exploitation Transport Alsace 12, Avenue de Hollande 68110 ILLZACH

(*) Code de l'Urbanisme

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz) **Canalisations de transport de gaz exploitées par GRT Gaz :** - canalisation DN 150 KESSELDORF-BEINHEIM - canalisation DN 80 KESSELDORF-BEINHEIM Postes : - Beinheim DP - Beinheim CI Roquette	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.81 du 23 janvier 1964 Décret du 14 octobre 2003 Décret du 6 août 2006		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex GRT Gaz – Région Nord Est Direction Production Transport 24, Quai Sainte Catherine 54042 NANCY Cedex GRT Gaz Région Nord Est Agence d' Exploitation de Strasbourg Rue Ampère 67451 MUNDOLSHEIM Cedex

(*) Code de l'Urbanisme

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Communications		**IID**				
Voies ferrées et aérotrains		**IIDc**				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques **Ligne de Strasbourg à Lauterbourg** **Ligne de Haguenau au Rhin Frontière**	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Réseau routier		**IIDd**				
	EL11	IIDd4	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération **La RD 4** : section reliant la RD 300 au Rhin (barrage d'Iffezheim)	Articles 4 et 5 de la loi n° 69.7 du 3 janvier 1969 relative aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale (abrogés) Articles L 151-3 et L 152-1 du Code de la voirie routière	Décret en Conseil d'Etat du 2 août 1976	Conseil Général du Bas-Rhin Service des Routes Départementales Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9

(*) Code de l'Urbanisme

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		**IIDe**				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division Régulation Economique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex
Télécommunications		**IIE**				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication Câble de transmission FT	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Posé en domaine privé	ORANGE UPR NORD EST 5, rue Périgot 57000 METZ

(*) Code de l'Urbanisme

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		**IV**				
Sécurité publique		**IVB**				
	EL2	IVB3	Zones de protection contre les inondations du Rhin Servitudes relatives aux conditions d'écoulement des crues Servitudes de passage, de dépôt, d'appui et de protection des digues -Servitudes applicables aux zones submersibles du Rhin : terrains compris entre les ouvrages de correction et les digues principales du fleuve et au minimum dans une zone de mille mètres de largeur à compter du bord extrême, du côté du fleuve, des ouvrages de correction.	Loi locale du 2 juillet 1891 Articles 39 et 41		Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex Voies Navigables de France Direction Territoriale Strasbourg 4, quai de Paris CS 30367 67010 Strasbourg

(*) Code de l'Urbanisme

NON SOUMIS A SERVITUDES

			Biotope constitué par la héronnière de Beinheim **+ extension du biotope protégé de la héronnière** **Lignes électriques 20 Kv (HTA)** - Roppenheim-armoire rue de Neuhaeusel B 658 - Seltz-Sectionnement B 853 - Beinheim-Timmel B 675 - Hatten - Imbau B 742		Arrêtés préfectoraux des 14 mars 1983 et 21 juin 1984 + arrêté préfectoral du 21 mars 1991 (modificatif de l'arrêté de mars 1983)	